

Vous présente

Se préparer au contrôle de l'URSSAF

Vous souhaitez en savoir plus :

Contactez Me Philippe AXELROUDE

Avocat associé

Spécialiste en droit du travail

Willway Avocats

2, rue des Colonels Renard – 75017 PARIS

Tel : 01.53.30.26.62

contact@willway-avocats.com

Le contrôle

Par qui ?

- Un inspecteur de l'URSSAF assermenté

Dans quel but ?

- Respect des assiettes de cotisations
- Montant des cotisations dues et leur paiement

Que vérifie-t-il ?

- L'absence d'erreur
- La bonne application des exonérations

Quels sont les différents types de contrôle ?

Le contrôle sur pièces

- Article R.243-59-3 du Code de la sécurité sociale

Le contrôle sur place

- Article R.243-59 du Code de la sécurité sociale

Le contrôle spécial de recherche de travail illégal

- Articles L.8211-1 et s. du Code du travail ; L.243-7 et R.243-59 du Code de la sécurité sociale



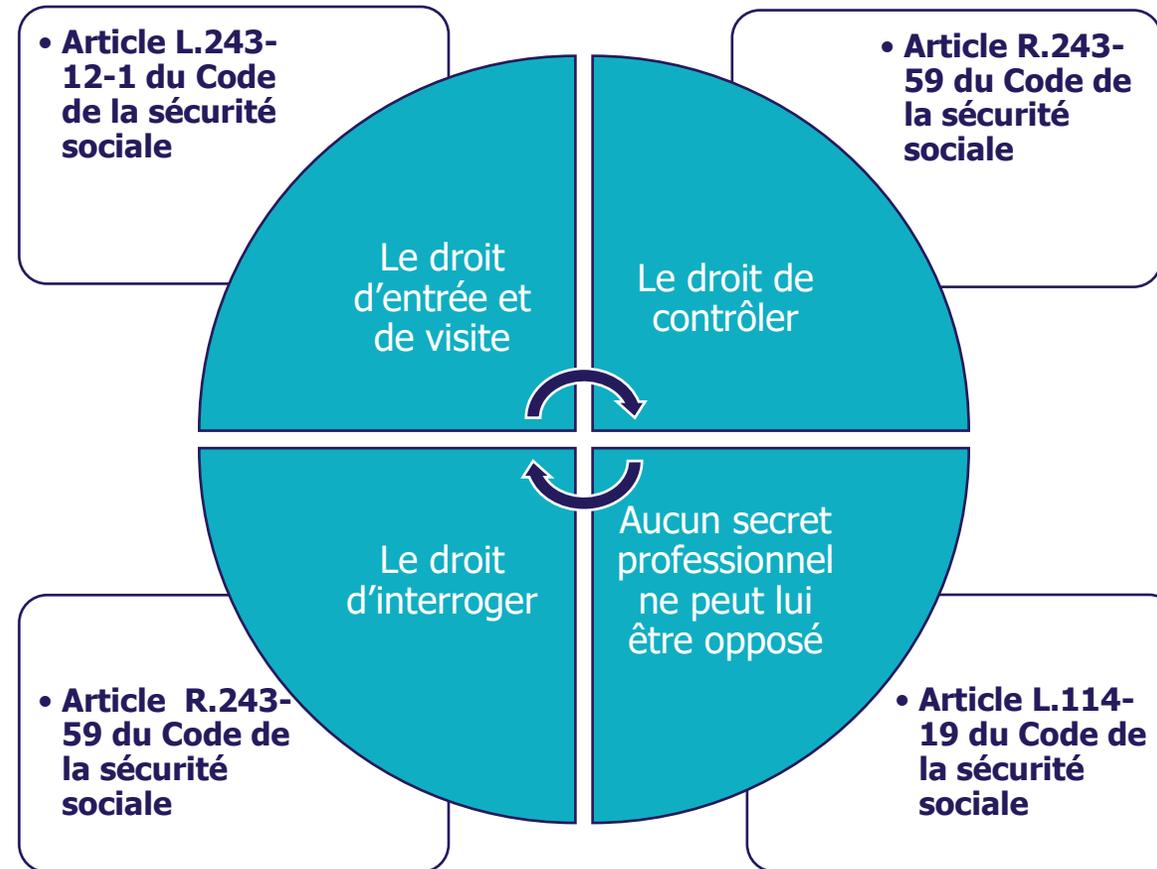
Les échanges informels entre Urssaf et cotisant, c'est-à-dire en dehors de toute opération de contrôle, ne peuvent pas servir de base au redressement d'un cotisant.



Comment se déroule un contrôle ?

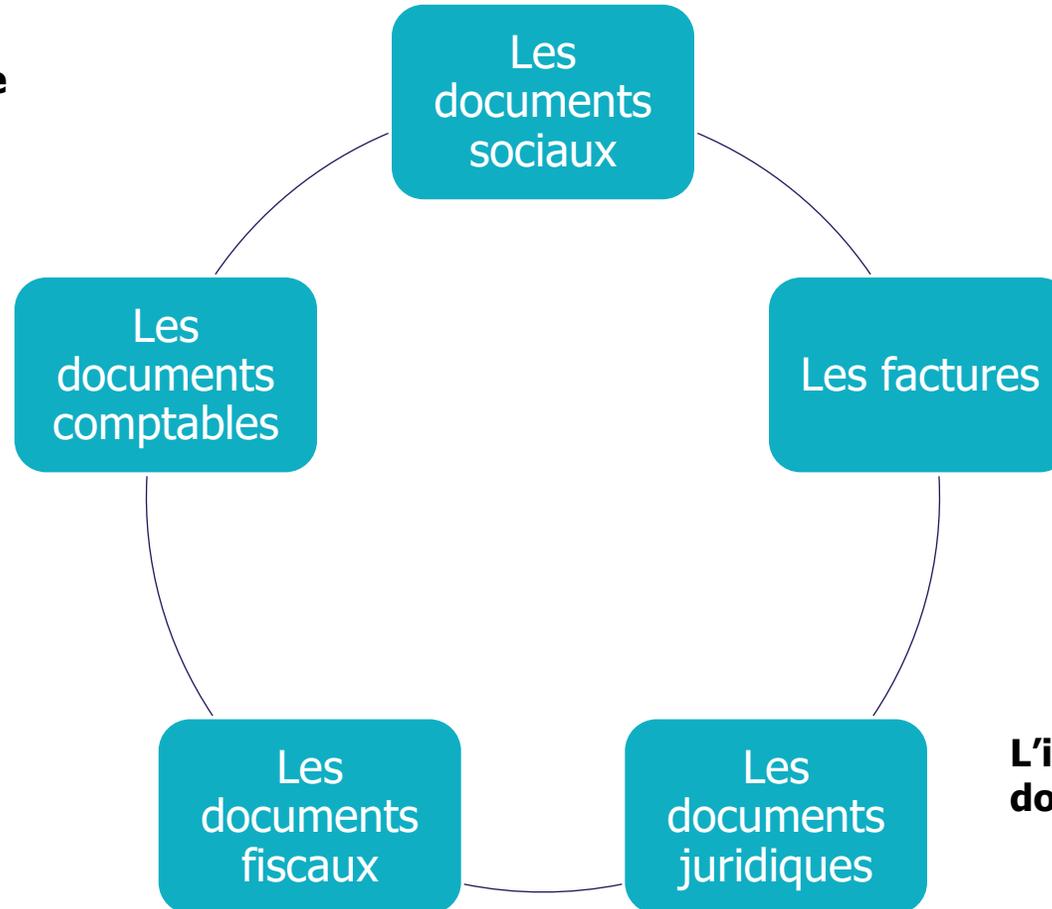


Quels sont les pouvoirs du contrôleur ?



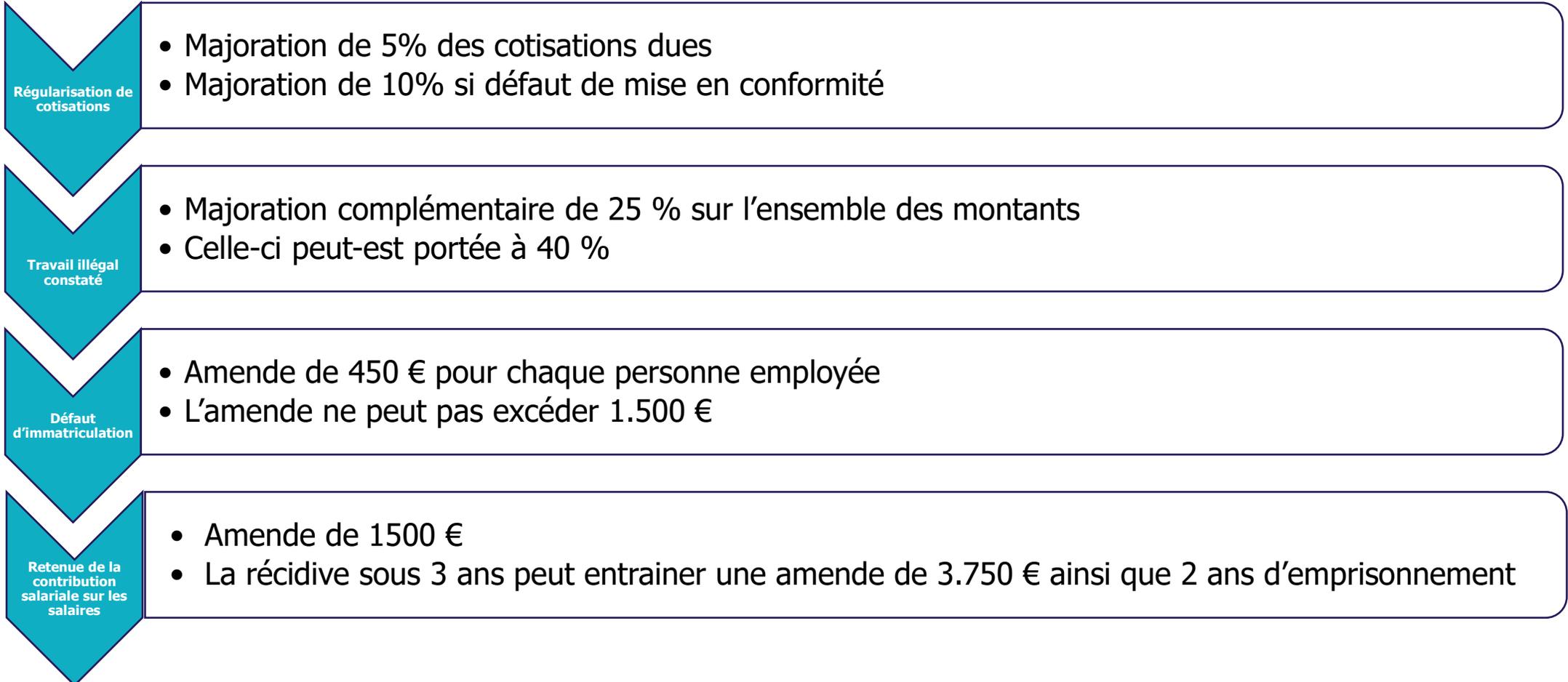
Quels documents peuvent être demandés lors d'un contrôle ?

Il n'existe pas de liste officielle de documents à fournir.

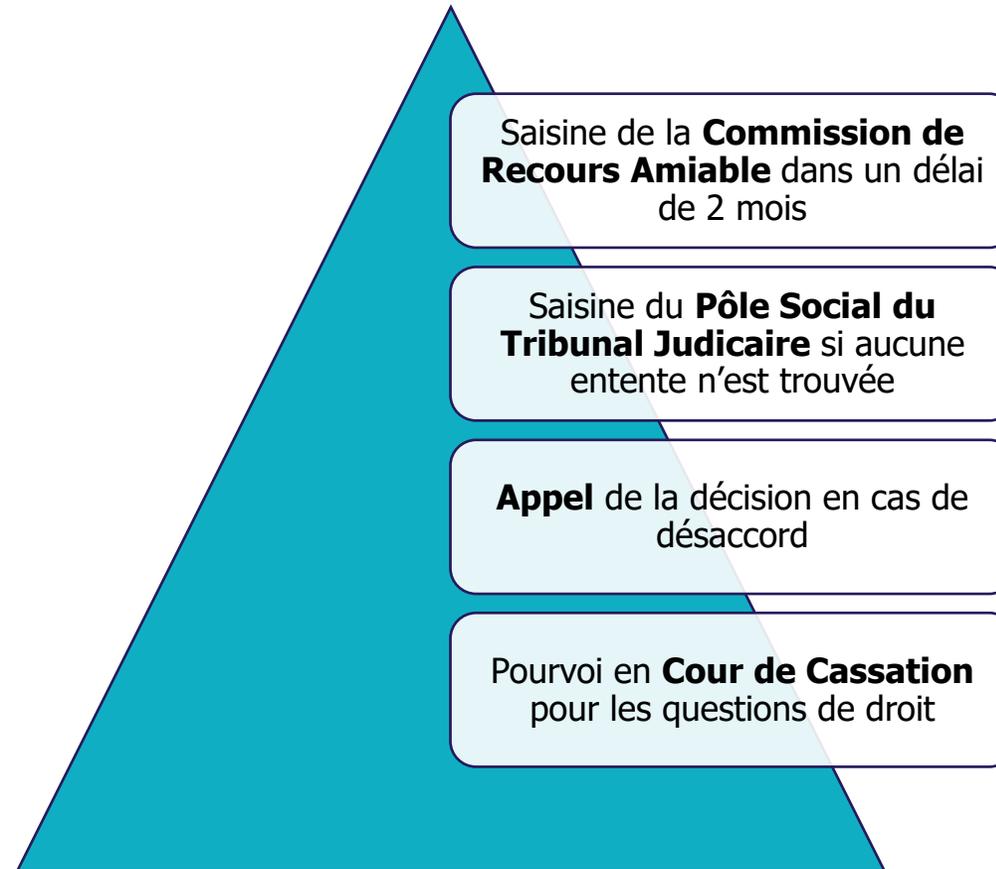


L'inspecteur peut exiger tous les documents nécessaires au contrôle.

Quelles conséquences ?



Quels recours possibles ?



**Des questions ? Besoin d'être assisté et
conseillé dans vos démarches ?**

Contactez le cabinet WILLWAY AVOCATS

2, rue des Colonels Renard – 75017 PARIS

Tel : 01.53.30.26.62

contact@willway-avocats.com